



DH-SYSC-JC(2022)R1

30/09/2022

COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME
(CDDH)

COMITÉ D'EXPERTS SUR LE SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES
DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC)

**GROUPE DE RÉDACTION SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX JUGES DE LA
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME
(DH-SYSC-JC)**

RAPPORT DE RÉUNION

1^e réunion (Format hybride)

28 - 30 septembre 2022

POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Le DH-SYSC-JC tient sa 1^e réunion à Strasbourg du 28 au 30 septembre 2022 en format hybride avec 11 délégations présentes dans la salle de réunion et 7 délégations participant via la plateforme en ligne KUDO. M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne) préside la réunion depuis Strasbourg. La liste des participants figure à l'[Annexe I](#). L'ordre du jour tel qu'adopté figure à l'[Annexe II](#).

POINT 2 : ÉLECTION D'UN·E VICE-PRÉSIDENT·E

2. Le Groupe élit Mme Maria AVERSANO (Italie) comme Vice-Présidente.

POINT 3 : DISCUSSION DE LA PORTÉE ET DE LA STRUCTURE DU PROJET DE RAPPORT

3. Le Groupe mène une discussion approfondie sur le mandat qui lui a été confié par le CDDH de préparer un « rapport évaluant l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité » (ci-après le projet de rapport).

4. Il rappelle tout d'abord que le CDDH, lors de sa 96^e réunion, avait conclu, entre autres, que : « l'ampleur du mandat impliquerait la nécessité pour le DH-SYSC-JC d'établir des priorités, à la lumière de l'expérience et des développements récents, y compris l'entrée en vigueur du nouveau critère d'âge des candidats en vertu du Protocole n°15, et en gardant à l'esprit les orientations suggérées par le CDDH. Le CDDH considère en particulier que la proposition du Président de la Cour d'étendre la durée du mandat des juges de la Cour de neuf à douze ans (voir [DH-SYSC-JC\(2022\)02](#)) sera examinée en tant qu'élément pertinent pour leur indépendance et leur impartialité et est liée à la question de la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges à la Cour. »

5. Plusieurs délégations émettent des commentaires sur les objectifs généraux du projet de rapport comme visant à promouvoir l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), l'indépendance et l'impartialité des juges, l'autonomie de la Cour et la haute qualité des juges y siégeant. Le Groupe reconnaît la nécessité d'éviter de reproduire le rapport du CDDH de 2017 sur le processus de sélection et d'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme ([CDDH\(2017\)R88addI](#)). Le Groupe souligne qu'une attention particulière devrait être accordée à l'expérience des organes pertinents au niveau national et au niveau du Conseil de l'Europe impliqués dans la procédure de sélection et d'élection depuis le rapport du CDDH de 2017.

6. Le Groupe aborde un certain nombre de questions portant sur la procédure de sélection, la procédure d'élection à l'Assemblée parlementaire, de points liés à la période d'activité des juges, y compris la durée de leur mandat, la reconnaissance du service après leur mandat ainsi que les juges ad hoc (voir Annexe III).

7. Le Groupe s'accorde sur le fait que ses conclusions et ses éventuelles recommandations devront être fondées sur des faits. Il relève qu'à l'heure actuelle, il manque d'informations exhaustives sur les défis concrets que le mandat actuel de neuf ans soulève

dans la pratique. De même, il manque d'informations sur l'étendue et l'ampleur des problèmes signalés en ce qui concerne la protection des juges contre les représailles et la reconnaissance de leurs services après la fin de leur mandat. Le Groupe prend note que le rapport du Comité sur le statut des juges de la Cour sur la situation des anciens juges après la fin de leur mandat est toujours à l'étude au sein de la Cour et que le rapport de la Division de la recherche du Greffe sur la reconnaissance en droit interne du service effectué dans des juridictions internationales ([CDDH\(2019\)07](#)) est en cours de mise à jour en vue de sa finalisation à la mi-octobre.

8. Le Groupe estime qu'il pourrait être utile de recueillir les avis d'anciens juges de la Cour sur leur expérience, en particulier tout problème qu'ils ont pu rencontrer à la fois pendant et après la fin de leur mandat ainsi que leur opinion sur la nécessité de porter la durée du mandat de neuf à douze ans. Le Groupe charge les co-rapporteurs de préparer, avec le soutien du Secrétariat, un projet de questionnaire adressé aux anciens juges pour examen par le Groupe lors de sa 2^e réunion (25-27 janvier 2023). Le projet de questionnaire devrait être basé sur les éléments de la structure du projet de rapport (voir paragraphe 12 ci-dessous) et inclure la possibilité que les réponses soient fournies de manière anonyme.

9. Le Groupe convient en outre de recueillir des informations sur les raisons pour lesquelles les candidats potentiels s'abstiennent de se présenter au poste de juge et sur les obstacles qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre des procédures. Les communautés cibles pour la collecte de ces informations devraient être les avocats, les juges nationaux et les universitaires. Les organisations ou réseaux pertinents de ces communautés pourraient être invités à faciliter les contacts. Le Groupe charge les co-rapporteurs de préparer, avec le soutien du Secrétariat, un projet de questionnaire, sur la base des éléments de structure du projet de rapport (voir paragraphe 12 ci-dessous). Le projet de questionnaire sera examiné par le Groupe lors de sa 2^e réunion.

10. Les discussions sur la procédure de sélection des candidats et la reconnaissance après la fin de leur mandat des services en tant que juge mettent en évidence la nécessité de disposer d'informations actualisées sur les pratiques nationales. Le Groupe décide donc d'inviter les délégations à fournir des mises à jour concernant les exemples de bonnes pratiques accompagnant les lignes directrices concernant la sélection des candidats pour le poste de juge à la Cour européenne ([CM\(2012\)40-add](#)). Tout en notant que le Greffe fournira son rapport sur la reconnaissance des services des juges d'ici la mi-octobre (voir le paragraphe 7 ci-dessus), le Groupe estime qu'il serait utile d'inviter les délégations à soumettre des informations actualisées concernant les tableaux sur la reconnaissance des états de services en tant que juge à la Cour européenne des droits de l'homme ([DH-SYSC-I\(2017\)018](#)). Le Groupe charge le Secrétariat d'envoyer ces demandes de mise à jour à tous les États membres, avec une date limite de réponse fixée au 31 octobre 2022.

11. Lors de la discussion sur les questions relatives à la procédure d'élection, en particulier le vote à l'Assemblée parlementaire, il a été noté qu'il serait souhaitable de disposer d'informations sur la participation des parlementaires au processus de vote. Le Groupe décide d'inviter le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire à fournir, pour la période postérieure à 2017, des données sur les pourcentages de participation des parlementaires au vote et sur les différences éventuelles de cette participation entre le premier et le deuxième jour du vote.

12. À l'issue de ses discussions sur un certain nombre de questions relatives au système de sélection et d'élection des juges, le Groupe convient d'une structure possible pour le projet de rapport, telle qu'elle figure à l'[Annexe III](#). Ces éléments devraient, si nécessaire, être adaptés à

la lumière des résultats des informations recueillies conformément aux paragraphes 8 à 11 ci-dessus et des discussions ultérieures au sein du Groupe.

POINT 4 : DISCUSSION SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU DH-SYSC-JC

13. Le Groupe décide de nommer M. Thibault DUFETEL (Royaume-Uni) et M. Adrian SCHEIDEGGER (Suisse) en tant que co-rapporteurs, chargés des travaux préparatoires et de la présentation du projet de rapport lors des prochaines réunions du Groupe.

14. Le Groupe discute de l'opportunité d'organiser un échange de vues sur les questions de sélection et d'élection des candidats avec les parties prenantes lors de sa prochaine réunion. Il convient d'inviter les présidents du Panel consultatif et de la Commission sur l'élection des juges à un échange de vues lors de sa 2^e réunion. Il convient également d'inviter deux experts externes de la communauté des universitaires spécialisés dans les questions liées au mandat du groupe. Ces universitaires seront sélectionnés sur la base des suggestions faites par les membres du Groupe au Secrétariat avant le 17 octobre 2022.

15. Le Groupe convient également d'inviter la Cour dans le cadre des futures réunions, afin de discuter des questions pertinentes pour le mandat du Groupe.

POINT 5 : DISCUSSION DES ASPECTS RELATIFS A L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU DH-SYSC-JC

16. Le Groupe rappelle que le CDDH, lors de sa 96^e réunion, a décidé que les présidents de ses organes subordonnés devraient à l'avenir remplir la « fiche thématique sur l'égalité de genre » du CDDH ([CDDH\(2020\)13](#)) à la fin des travaux sur chaque livrable et la transmettre au Rapporteur sur l'égalité de genre, qui compilera ces rapports pour les présenter au CDDH.

17. Il note que, dans ses discussions sur la situation des membres de la famille des juges, notamment les difficultés à trouver une scolarisation appropriée pour les enfants des juges, celles-ci pourraient affecter de manière disproportionnée les femmes candidates et/ou les juges. Le Groupe convient qu'il continuera à examiner cette question et éventuellement d'autres questions relatives à l'égalité de genre au cours de son mandat.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

18. Aucune.

Annexe I

Liste des participants

MEMBRES

ARMÉNIE	Ms Diana KARAZYAN Head of Department for Representation of Interests of Armenia before the ECtHR, Office of the Representative of The Republic of Armenia on International Legal Matters
AZERBAÏDJAN	Mr Elnur ALIYEV Lead consultant of the Human Rights Division, Department for Work with Law Enforcement Bodies, Administration of President of the Republic of Azerbaijan
CROATIE	Ms Narcisa BEĆIREVIĆ Minister Plenipotentiary Deputy to the Permanent Representative Ms Štefica STAŽNIK Representative of the Republic of Croatia before the European Court of Human Rights
FINLANDE	Ms Miila PÖNTINEN Legal Officer Unit for Human Rights Court and Conventions Legal Service, Ministry for Foreign Affairs
FRANCE	Ms Milène BLANCHARD Consultante juridique au sein de la Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
ALLEMAGNE	Mr Hans-Jörg BEHRENS Head of Unit IVC1, Human Rights Protection, Government Agent before the ECtHR, Federal Ministry of Justice
ITALY	Ms Maria AVERSANO Attachée juridique, Représentation permanente de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe
LETTONIE	Ms Kristīne LĪCIS Director General of the Legal Directorate, Representative of Latvia before the European Court of Human Rights, Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Latvia Ms Elina Luize VITOLA Head of the Government Agent Office

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Ms Mihaela MARTINOV-GUCEAC Deputy to the Permanent Representative
PAYS-BAS	Ms dr Nelleke KOFFEMAN Senior legal advisor Human rights unit, Directorate for Legislation and Legal Affairs, Ministry of Justice and Security of the Netherlands
POLOGNE	Mr Jan SOBCZAK Agent of the Government before the European Court of Human Rights Deputy Director, Legal and Treaty Department Ministry of Foreign Affairs
ROUMANIE	Ms Adriana BARBIERU Deputy to the Permanent Representative, Co-Agent of the Government before the ECHR, Permanent Representation of Romania to the Council of Europe
ESPAGNE	Alfonso BREZMES MARTÍNEZ DE VILLARREAL Agent for the Kingdom of Spain before the European Court of Human Rights and the European Committee of Social Rights, Head of the Human Rights Area of the Constitutional & Human Rights Department Ministry of Justice
SUÈDE	Ms Anna M SUNDSTRÖM Legal Advisor Department for International Law, Human Rights and Treaty Law Ministry for Foreign Affairs
SUISSE	Mr Adrian SCHEIDEGGER Agent suppléant du Gouvernement suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme le CAT, le CEDR, le CEDAW et le CDE Co-Rapporteur of the DH-SYSC-JC Dr Christoph SPENLÉ Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Direction du droit international public DDIP, Chef suppléant de la Section droits de l'homme
TÜRKİYE	Mr Faruk ONCEL Juge rapporteur, Ministère de la Justice Ms Ayşen EMÜLER Experte juridique, Représentation permanente de Türkiye auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE	Ms Olga OLIINYK Head of Division for Representation of the Government in cases regarding the temporarily occupied territory of the Autonomous Republic of Crimea and the city of Sevastopol of the Office of the agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice of Ukraine
ROYAUME-UNI	Mr Thibault DUFÉTEL Senior Policy Advisor, International Human Rights, Ministry of Justice Co-rapporteur of the DH-SYSC-JC Mr Michael JOHNSTONE Policy Advisor, International Human Rights, Ministry of Justice UK national co-ordinator for the execution of judgments of the European Court of Human Rights

PARTICIPANTS

Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme	Mr Razvan PROCA Senior lawyer
APCE Secretariat	Mr Guillem CANO-PALOMARES Adjoint au Chef du Secrétariat Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
DLAPIL Secretariat of the Advisory Panel	Ms Ana GOMEZ Secretary of the Advisory Panel Mr Antoine KARLE Secretariat of the Advisory Panel

OBSERVATEURS

SAINT-SIÈGE	M. Grégor PUPPINCK
CCBE	Mr Piers GARDNER Chair of the Permanent Delegation, Strasbourg

SECRÉTARIAT

DGI – Droits de l'homme et État de droit Conseil de l'Europe F-67075 Strasbourg Cedex	Mr David MILNER Secrétaire du CDDH Chef de la Division de la Coopération intergouvernementale en matière des droits de l'homme Ms Elvana THACI
--	---

	<p>Administratrice Secrétaire du DH-SYSC-JC Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</p> <p>Ms Sarah BELHADJ MILED Juriste assistant Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</p> <p>Mr Nicolas DOMAGALSKI Assistant Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme</p>
--	--

INTERPRÈTES

<p>Ms Pascale MICHLIN</p> <p>Ms Julia TANNER</p>
--

Annexe II

Ordre du jour

1. Opening of the meeting and adoption of the agenda	1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
DH-SYSC-JC(2022)OJ1 – Draft agenda	DH-SYSC-JC(2022)OJ1 – Projet d'ordre du jour
2. Election of the Vice-Chair	2. Élection d'un·e vice-président·e
CM/Res(2021)3	CM/Res(2021)3
3. Discussion of the scope and structure of the “report evaluating the effectiveness of the system for the selection and election of the Court’s judges and the means to ensure due recognition for judges’ status and service on the Court and providing additional safeguards to preserve their independence and impartiality.”	3. Discussion de la portée et de la structure du « rapport évaluant l'efficacité du système de sélection et d'élection des juges de la Cour et des moyens d'assurer la reconnaissance du statut et de l'ancienneté des juges de la Cour et offrant des garanties supplémentaires pour préserver leur indépendance et leur impartialité »
DH-SYSC-JC(2022)01 – background document prepared by the Secretariat DH-SYSC-JC(2022)02 – Speech by Mr Robert Spano, President of the European Court of Human Rights	DH-SYSC-JC(2022)01 – document d'information préparé par le Secrétariat DH-SYSC-JC(2022)02 – Discours par M. Robert Spano, Président de la Cour européenne des droits de l'homme
3. Discussion on the organisation of the work of DH-SYSC-JC	5. Discussion de l'organisation des travaux du DH-SYSC-JC
4. Discussion of gender equality aspects of the work of DH-SYSC-JC	6. Discussion des aspects relatifs à l'égalité de genre dans le cadre des travaux du DH-SYSC-JC
CDDH(2020)13 - Thematic form on gender equality	CDDH(2020)13 - Fiche thématique sur l'égalité de genre
7. Other business	6. Questions diverses
7. Approval of the meeting report	8. Adoption du rapport de réunion
DH-SYSC-JC(2022)R1	DH-SYSC-JC(2022)R1

Annexe III

Éléments de structure du projet de rapport

I. Procédure de sélection

A. *Conclusions et décisions pertinentes du dernier processus d'examen (Rapport du CDDH de 2017, décisions du Comité des Ministres et de l'Assemblée)*

B. *Développements ultérieurs / suivi*

- i. révision / mise à jour des Lignes directrices
- ii. obstacles pour les candidats potentiels
- iii. équilibre entre les sexes
- iv. confidentialité / transparence
- v. impact sur l'indépendance des juges
- vi. le Panel consultatif

C. *Conclusions*

II. Procédure d'élection devant l'Assemblée

A. *Conclusions et décisions pertinentes du dernier processus d'examen (Rapport du CDDH de 2017, décisions du Comité des Ministres et de l'Assemblée)*

B. *Développements ultérieurs / suivi*

- i. Au stade de la Commission
Procédure, entretiens, réputation des candidats
- ii. Election plénière
Participation, recommandations de la Commission

C. *Conclusions*

III. Questions relatives à la période d'activité

A. *Conclusions et décisions pertinentes du dernier processus d'examen (Rapport 2017 du CDDH, décisions du Comité des Ministres et de l'Assemblée)*

B. *Développements ultérieurs / suivi*

- i. Rôle du juge national en tant que Rapporteur
- ii. Conditions matérielles pour les juges à leur bureau; conditions pour les conjoints et enfants

- iii. Autres problèmes pratiques
- iv. Perte de connexion avec les systèmes nationaux
- v. Focus sur la durée du mandat
- vi. Impact sur l'indépendance et l'impartialité des juges

C. Conclusions

IV. Reconnaissance du service après mandat

A. Conclusions et décisions pertinentes du dernier processus d'examen (Rapport 2017 du CDDH, décisions du Comité des Ministres et de l'Assemblée)

B. Développements ultérieurs / suivi

- i. Perspectives d'emploi
- ii. Restrictions imposées aux juges après leur mandat
- iii. Représailles / immunité après mandat
- iv. Impact sur l'indépendance et l'impartialité des juges

C. Conclusions

V. Juges ad hoc

A. Conclusions et décisions pertinentes du dernier processus d'examen (Rapport 2017 du CDDH, décisions du Comité des Ministres et de l'Assemblée)

B. Développements ultérieurs / suivi

- i. Procédure de nomination
- ii. Nécessité d'avoir des juges ad hoc

C. Conclusions